Sergy Infos

N° 81

Journal d'informations municipales

Commune de Sergy

Juin 2023

Sommaire

PAGE 2
- Edito du Maire - Etat civil

PAGE 3
- Nouvelle équipe municipale

PAGE 4
- Les projets en cours

PAGE 5
- Le budget 2023

PAGES 6 - 7
- Les événements de notre village

PAGE 8
- Centre Sportif de Sergy

PAGE 9
- Le personnel communal

PAGE 10
- Vie sociale

PAGES 11 - 12
- A savoir

PAGES 13 - 14
- Les décisions du conseil

PAGE 15
- Divertissements

PAGE 16
- Informations utiles

État civil

Bienvenue

LUCIANI Nino	né le 27 septembre 2022
CARRICHON Malo	né le 28 octobre 2022
GRAINCA Kaan	né le 31 octobre 2022
MAURAND Yzée	née le 18 novembre 2022
CADOZ Léonie	née le 16 janvier 2023
GIROD FOUILLET Adèle	née le 23 janvier 2023
BARTH Emile	né le 25 mars 2023
GRANGE Marius	né le 10 avril 2023
KUBLER Lila	née le 06 mai 2023

Félicitations

YU Xiangui et LI Yanqiu	le 17 novembre 2022
GRAF Jérôme et MARQUES Marlène	le 17 décembre 2022
FERNANDES RIBEIRO Fabio et CHOLET Marjolaine	le 20 mai 2023

Edito du Maire

Chères Sergiennes, Chers Sergiens,

L'été est là ! Nous avons pris du retard sur la publication du journal municipal mais il était primordial de prendre nos marques et du temps pour vous expliquer les changements qui ont eu lieu depuis fin avril.

Depuis le 25 avril dernier, j'ai donc été nommée Maire (Madame le Maire ou Madame la Maire au choix, selon l'académie française) par le Conseil municipal, et un nouveau groupe d'adjoints a été également nommé, vous trouverez notre nouvelle organisation en page 3 du journal.

Nous débutons donc ce mi-mandat avec la mise en place de projets importants, avec une vision sur l'année et sur la fin du mandat, en fonction des urgences et des priorités pour nos habitants.

Je suis très fière de ce Conseil municipal, avec une moyenne d'âge très basse et beaucoup d'actifs, motivés, et engagés pour le bien commun et l'application de la démocratie.

Il est évidemment nécessaire de croire en cette démocratie qui permet de résoudre les conflits de manière pacifique et de prendre des décisions collectives qui reflètent la volonté du plus grand nombre. Il faut relever les avantages démocratiques tels que la transparence, la responsabilité, l'égalité devant la loi, la protection des minorités mais aussi la participation citoyenne qui est essentielle pour assurer la qualité de vie dans notre village.

En ce qui concerne la municipalité, notre budget, refusé par le Conseil début avril, a pu être validé le 27 avril, nous allons pouvoir organiser nos projets pour les 3 ans à venir.

Nous sommes bientôt 2'300 habitants, la population augmente progressivement et les classes de notre école arrivant à saturation, nous devons envisager des travaux d'agrandissement sur les bâtiments existants pour créer deux nouvelles classes.

Le centre sportif reste un lieu de vie dynamique que nous souhaitons développer, en restant financièrement raisonnables et en conservant avant tout la notion de service public, nécessaire pour nos associations et pour les personnes aux revenus limités. Le sport doit rester accessible à tous, et c'est encore plus vrai quand il s'agit de nos enfants. J'en profite pour remercier les nombreuses associations sergiennes et tous leurs bénévoles, qui sont de vrais moteurs pour la vie sociale, sportive et culturelle pour la vie de notre village.

Le Conseil tient beaucoup aux nombreux évènements organisés tout au long de l'année et félicite les associations qui se démènent pour offrir aux sergiens des moments de qualité.

Je souhaite remercier Denis Linglin pour ses 27 années de service à notre commune en tant que Maire, pour son implication durant tout ce temps, que ce soit pour la commune et pour les différentes associations et organisations dans lesquelles il est actif. Il a pour chaque mandat réussi à organiser une équipe avec des personnes motivées pour gérer la commune dans les meilleures conditions. Ses équipes d'adjoints ont toujours assuré, je tiens également à leur rendre hommage car ce n'est vraiment pas un exercice facile, je dirai que c'est aussi intéressant que prenant. Maintenant je souhaite à Denis de prendre soin de sa famille autant qu'ils pourront prendre soin de lui, je lui souhaite un peu de repos, des balades, des bons repas et du chocolat avec modération.

Je vous laisse maintenant découvrir ce numéro et vous souhaite un excellent été à Sergy ou ailleurs. A bientôt dans notre village !

Catherine Moine, Maire

Condoléances

NICOLLE Dominique	décédée le 20 octobre 2022
GEISER René	décédé le 23 novembre 2022
CATALLO Pierre	décédé le 24 novembre 2022
GEISER Nelly	décédée le 04 janvier 2023
MENETREY Odette	décédée le 21 janvier 2023
BERNARD Edith	décédée le 24 janvier 2023
BARRIN Andrée	décédée le 30 mars 2023
MOINE Louis	décédé le 30 mars 2023
NANGUET David	décédé le 06 mai 2023

Nouvelle équipe municipale

Depuis le 25 avril dernier, le Conseil municipal s'est réorganisé à la suite de l'élection du nouveau Maire, Madame Catherine Moine

Portrait

Enfant du village, née à St Julien en Genevois il y a 46 ans, je suis mariée, j'ai un fils de 11 ans et je vis à Sergy-Haut dans la maison de mes parents partis malheureusement beaucoup trop tôt. Ma maman a fait sa carrière à la Mairie de Sergy en tant qu'agent polyvalent, et mon papa travaillait chez Swissair comme tôlier. Quant à moi, j'ai la chance de travailler depuis bientôt 20 ans au sein des Services industriels de Genève, en tant que chargée de projets. Je suis ancienne musicienne (tromboniste) et j'ai été Présidente de l'harmonie de Sergy durant 5 ans. Mon village a toujours pris une grande place dans mes activités personnelles, j'ai énormément de souvenirs, que ce soit au sein de ma famille, à l'école de Sergy, au club jeunesse, ou à la fanfare et c'est toute cette histoire de vie qui m'a orienté vers ce nouveau défi au sein du Conseil municipal d'abord comme 1ère adjointe et puis plus récemment comme Maire.

Le Conseil Municipal

Eric Veyrunes, Amélie Michaud, Tiphaine Prost-Telley, Fausto Schirru, Paolo Martinelli, Catherine Moine, Sébastien Yves, Philippe Rico, Mickaël Simon, Alexandra Techer, Jennifer Basilio
Régine Chevallet, Eric Bordier, Elise Moine, Jean-Claude Clément

Absents de la photo : Isabelle Pichard et Denis Linglin

Le bureau exécutif

- **Catherine Moine**, Maire, en charge de l'Administration générale, des Finances et de la Communication
- **Isabelle Pichard**, 1ère adjointe, en charge des Affaires sociales, des Associations et du Logement
- **Philippe Rico**, 2ème adjoint, en charge de l'Urbanisme, de l'Aménagement et de la Mobilité
- **Amélie Michaud**, 3ème adjointe, en charge de la Vie scolaire, de la Jeunesse et de la Culture
- **Mickaël Simon**, 4ème adjoint, en charge du Développement durable et du Cadre de vie

Composition des Commissions du Conseil

Commission Finances : Mme le Maire, Mme Amélie MICHAUD, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, M. Mickaël SIMON, M. Sébastien YVES, M. Jean-Claude CLEMENT.
Commission Communication : Mme le Maire, Mme Jennifer BASILIO, Mme Alexandra TECHER, M. Paolo MARTINELLI.
Commission Affaires sociales et logement : Mme le Maire, Mme Isabelle PICHARD, Mme Elise MOINE, Mme Régine CHEVALLET, Mme Jennifer BASILIO.
Commission Associations : Mme le Maire, Mme Isabelle PICHARD, Mme Elise MOINE, Mme Régine CHEVALLET, M. Fausto SCHIRRU, M. Jean-Claude CLEMENT.
Commission Urbanisme : Mme le Maire, M. Philippe RICO, M. Eric VEYRUNES, M. Sébastien YVES, M. Paolo MARTINELLI.
Commission Zone d'Aménagement Concertée : Mme le Maire, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Eric VEYRUNES, M. Mickaël SIMON.
Commission Vie scolaire et jeunesse : Mme le Maire, Mme Amélie MICHAUD, Mme Tiphaine TELLEY, M. Mickaël SIMON, Mme Elise MOINE.
Commission Développement durable : Mme le Maire, M. Mickaël SIMON, M. Eric BORDIER, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, M. Philippe RICO.
Commission Cadre de vie et aménagement du territoire : Mme le Maire, M. Sébastien YVES, M. Eric BORDIER, Mme Tiphaine TELLEY, M. Philippe RICO, M. Mickaël SIMON.
Commission Centre Sportif : Mme le Maire, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Paolo MARTINELLI, M. Sébastien YVES, Mme Amélie MICHAUD.

Les projets en cours

Création de logements municipaux

L'espace d'accueil périscolaire situé au-dessus des hangars communaux (rue de la Petite Combe) va être réhabilité et réaménagé pour permettre la **création de 2 logements de type T3 d'environ 60 m2 chacun.** Ces logements seront prioritairement destinés à nos agents communaux.

- Début des travaux : Octobre 2023
- Livraison estimée : Premier trimestre 2024
- Montant approximatif des travaux : 300.000€

Aménagement du chemin de la Verpillère

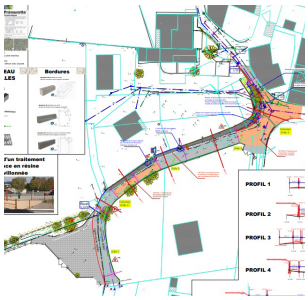

Le chemin de la Verpillère va prochainement faire l'objet de travaux de voirie (enrobé, signalisation, enfouissement des réseaux, éclairage public).

- Début des travaux : Dernier trimestre 2023
- Livraison estimée : Fin 2024
- Montant approximatif des travaux : 170 000€

Remplacement du système de chauffage de l'église

Le système de chauffage de l'église sera remplacé par un système plus efficace et moins énergivore.

- Début des travaux : Dernier trimestre 2023
- Livraison estimée : Fin 2023
- Montant des travaux : 25 000 €

Création de nouvelles salles de classes à l'école

Au regard de l'évolution actuelle des effectifs de l'école, une étude d'agrandissement est en cours. L'étude de structure du bâtiment B (bâtiment des maternelles) sera menée durant l'été.

Finalisation des jardins familiaux

Nos agents des services techniques terminent les travaux d'aménagement : coffres de rangements et allées en caillebotis. **L'association tout récemment créée des « Jardins familiaux de Sergy »** assurera après la livraison l'entretien et le bon fonctionnement des jardins.

- Livraison estimée : été 2023
- Montant approximatif des travaux : 40 000 €

Le site internet fait peau neuve

Afin de faciliter la navigation, la recherche d'information et pour vous offrir plus de services en ligne, un nouveau site internet pour la commune de Sergy est en cours de construction.

- Début des travaux : Avril 2023
- Livraison estimée : Fin 2023
- Montant des travaux : 8 000 €

En réflexion

Analyse et étude d'une future caserne des pompiers

Amélioration de l'environnement routier autour de l'école

Optimisation de l'utilisation des bâtiments communaux

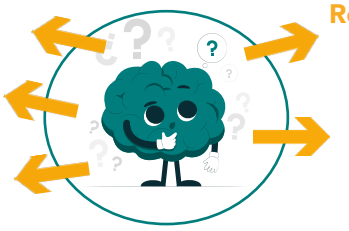

Réfection et création d'espaces de jeux et de loisirs autour de la Calame

Développement du centre sportif et rénovation des équipements

Le budget 2023

Après étude par les différentes commissions et un débat d'orientation budgétaire en Conseil municipal, il est apparu crucial pour l'année 2023 **d'acter le lancement de projets d'investissement ambitieux permettant d'améliorer les infrastructures existantes et le service rendu à la population.** Pour ce faire, les investissements seront planifiés de manière à respecter la stratégie de contrôle des dépenses et d'augmentation des recettes de fonctionnement.

Ainsi, le choix des projets doit se faire dans une logique de rénovation énergétique des bâtiments, dans la rénovation et la construction d'infrastructures **permettant d'apporter un meilleur service aux sergiens** et dans l'acquisition de moyens permettant un gain d'attractivité pour les emplois communaux.

En ce sens les budgets primitifs pour 2023 ont été adoptés comme suit :

La section de fonctionnement

Dépenses

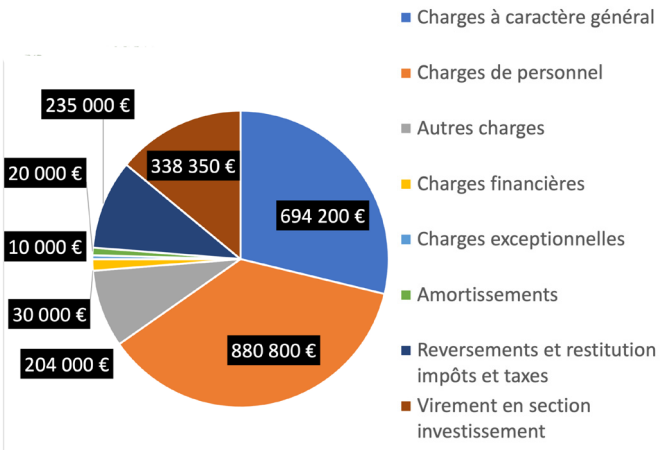

Recettes

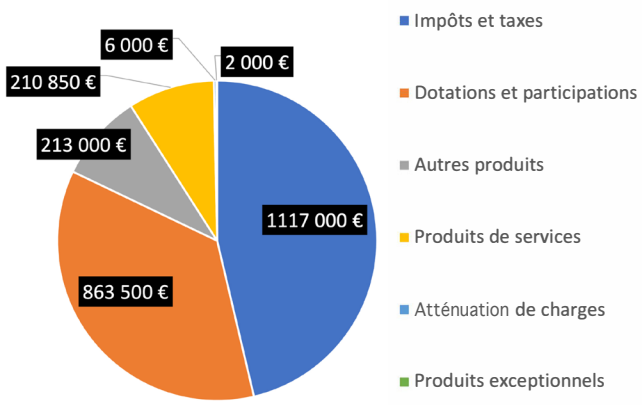

La section d'investissement

Dépenses

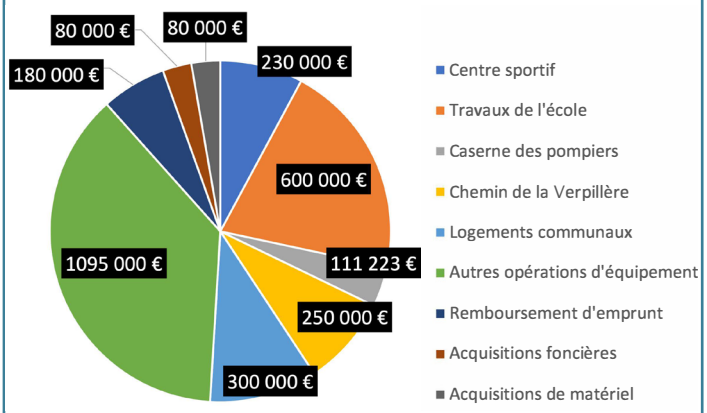

Recettes

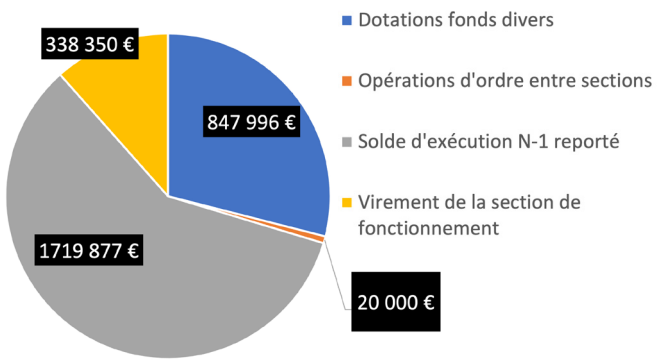

Les événements de notre village en images

Journée boudin par l'association Les bons vivants de Sergy

Diffusion des matchs de la coupe du monde à la caserne des pompiers

Vœux du Maire

Repas dansant du beaujolais nouveau

Cérémonie du 11 novembre

Exposition du Crêt des arts

Marché de Noël et repas du comité des fêtes

Repas dansant de la distilleuse

Octobre 22 | **Novembre 22** | **Décembre 22** | **Janvier 23** | **Février 23**

Goûter des aînés organisé par le CCAS

Cérémonie de la St Barbe

Choucroute des pompiers

Réception d'accueil des nouveaux habitants

Marché de Noël du Sou des écoles

Concert d'hiver de l'harmonie de Sergy

Les événements de notre village en images

Repas du CCAS

Vide-greniers et foire aux plantons du Sou des écoles

Cérémonie anniversaire de la victoire de 1945

Mars 23

Avril 23

Mai 23

Juin 23

Sergyflette du Sou des écoles

Foire de printemps du Comité des fêtes

Festi'fire organisé par l'Amicale des pompiers

Concert de printemps de l'Echo du Crêt de la Neige

Centre sportif de Sergy

Les stages Multisports

Les stages multisports pour les 8/15 ans se sont déroulés en **décembre, février et avril.** Près d'une trentaine d'enfants par stage ont été présents. Une nouvelle formule en matinée a été proposée en avril pour les 4 à 7 ans par groupe de 8 enfants afin de découvrir les sports de raquettes. Elle a rencontré beaucoup de succès car le stage affichait complet en quelques jours.

L'objectif de ces stages est la **découverte des sports du Centre Sportif** et régulièrement des intervenants extérieurs proposent des activités différentes comme le Biathlon, l'escrime, la survie en forêt…

D'autre part, l'association des Ailles de Sergy partenaire du Centre Sportif, a permis aux stagiaires de faire un **vol en ULM au-dessus du Pays de Gex.** Depuis le début des stages en novembre 2021, plus de 120 enfants ont vécu cette expérience unique dans le Pays de Gex.

Plusieurs stages auront lieu cet été dont les infos sont sur le site du Centre Sportif. Nous rappelons que les enfants sergiens bénéficient de tarifs préférentiels.

Les After-Work

Les soirées Afterwork (4 raquettes ou uniquement Squash) ou Multisports ont eu lieu durant l'hiver regroupant une vingtaine de participants et plus d'une trentaine le jeudi 25 mai. Ces événements organisés par la commune, permettent ainsi de **pratiquer les sports de raquettes en hiver et des activités extérieures l'été comme le Footgolf,** la pétanque. Ces soirées se déroulent sans objectif compétitif, ni de matches ou de classement, juste **du plaisir et de la convivialité** autour d'un apéritif dinatoire.

Racketlon

Le premier Racketlon du Pays de Gex s'est déroulé le 11 février 2023. Ce sport de raquettes sollicite la polyvalence dans les sports de raquettes allant de la plus petite raquette à la plus grande (Tennis de table, Badminton, Squash, Tennis).

L'occasion de recevoir plus de **60 joueurs venus de toute la Région Rhône-Alpes Auvergne,** de l'Alsace et de la région parisienne car Sergy est un des lieux de l'ensemble des tournois nationaux de France. Les différents tableaux proposaient à tous les niveaux de se confronter. Une finale franco-suisse, opposant le numéro 1 suisse et le numéro 2 français, a permis aux nombreux spectateurs de découvrir le haut niveau de ce sport.

Journée découverte : "Faites du sport"

Dans la continuité de la première édition qui fut un succès avec plus de **450 participants**, qui s'est déroulée en septembre 2022, l'événement est à nouveau proposé le samedi **2 septembre 2023**. Il se déroulera de 10h00 à 17h00, et sera encadré par une vingtaine d'associations, coaches et bénévoles du Centre Sportif qui vous permettront de découvrir des activités telles que le Squash, le Basket, Le Pickleball, le tennis, la danse, le Yoga…

Réservation des installations sportives :
en location annuelle ou individuelle, en location horaire sans engagement de durée sur la plateforme de réservation en ligne : ***www.ballejaune.com/club/cssergy***

Le personnel communal

Bienvenue à Benjamin, agent aux services techniques

En poste depuis le 12 juin, Benjamin est le dernier arrivé. Paysagiste de formation, il fait la route depuis St Jeoire en Haute-Savoie pour venir travailler dans notre village.
Petit mais costaud, ceinture noire de Kung-fu, il apporte une belle dose d'énergie dans notre jeune équipe et a bon espoir de venir habiter dans le Pays de Gex.

Bienvenue à François-Xavier, agent aux services techniques

François-Xavier est un vrai couteau suisse ! Fort se son expérience à la commune de Prévessin-Moëns mais également militaire, FX est arrivé à Sergy en novembre 2022, après une année au pays du soleil levant. Il est parfaitement acclimaté à notre Commune et vous pourrez également l'apercevoir lors des cérémonies officielles car il ne peut pas s'en empêcher, le garde-à-vous il adore ça !

Bienvenue à Mathieu, agent aux services techniques

Mathieu arrive de la commune de Challex, où il exerçait en tant qu'agent du service technique. Il a rejoint notre équipe technique en novembre dernier, en pleine réorganisation du service. Tout comme son acolyte, Michel (pour les intimes) est déjà parfaitement intégré à la commune et œuvre pour l'entretien et l'embellissement de notre village.

Bienvenue à Dorothée, assistante aux services à la population

Si vous appelez ou venez à la Mairie, c'est à Dorothée que vous vous adresserez en premier à l'accueil. Arrivée en avril de Vulbens où elle travaillait pour la grande distribution, Dorothée est venue en soutien à l'équipe administrative, pleine d'énergie et de bonne humeur.

Au revoir et merci à Charline, agent administratif

Présente à l'accueil, Charline nous a quittés pour de nouvelles aventures. Souriante et bienveillante, nous la remercions grandement pour ses loyaux services et lui souhaitons plein de bonnes choses dans son nouvel emploi et également de beaux voyages, l'une de ses passions.

Au revoir et merci à Marc, agent aux services techniques

Marc a fait le choix du cœur plutôt que celui de raison ! Il a quitté la commune de Sergy pour rejoindre la Lorraine. Nous garderons de Marc le souvenir d'un jeune homme passionné par les engins, surtout par le nouveau tracteur de la commune. Bonne continuation à lui !

En lien avec notre Mairie, Bérangère, détachée de Pays de Gex Agglo

Bérangère Ragot, instructrice à Pays de Gex Agglo, vous attend avec sa bonne humeur et son rire communicatif, pour toute demande relative à l'urbanisme, les jeudis de 9h00 à 12h00, sur RDV auprès du secrétariat.

Du côté de notre école

Un arbre remarquable a été installé dans la cour de récréation des élémentaires. Il s'agit d'un érable qui apportera du végétal et de l'ombre, pour lutter contre la canicule. La présence d'arbres dans une cour de récréation diminuerait le stress et l'inattention des enfants.

Vous avez vu ces jolis dessins ? Ils ont été réalisés par notre équipe péri scolaire et ils sont des éléments de notre banc de l'amitié qui sera bientôt installé dans la cour des élémentaires. Les bancs de l'amitié permettent aux élèves timides ou esseulés pendant la récréation de ne pas le rester trop longtemps. « Bancs de l'amitié, bancs des copains ou bancs anti-isolement », ils permettent aux enfants de faire comprendre qu'ils sont mal à l'aise sans avoir à le dire avec des mots.
Une petite fille américaine qui ne connaissait personne dans son nouvel établissement serait à l'origine de cette idée, elle aurait créé cette astuce pour se faire des amis et, petit à petit, il semble que le dispositif a produit d'autres effets que celui de seulement consoler les enfants malheureux.

Une nouvelle association de squash

L'association Squash club Sergy est née en septembre 2022 de l'envie de rassembler des squasheurs affirmés mais aussi des sportifs d'autres horizons prêts à découvrir **ce sport ludique et accessible, pour partager de bons moments, se dépenser mais aussi progresser.**

C'est aussi la rencontre de 3 personnes, Adel Smatti, Philippe Lutz et Sébastien Yves, respectivement trésorier, secrétaire et président de cette association de squash, la seule actuellement dans le pays de Gex.

Au mois de mars, **une école de squash a été créée,** les enfants sont encadrés par Arnaud Papouin, un professeur diplômé d'état et détenteur d'autorisation de la Fédération Française de Squash.

A ce jour, le club compte 27 adhérents tous âges confondus.
Contact : sergy.squash@gmail.com
https://www.helloasso.com/associations/squash-club-sergy

Un Centre communal d'actions sociales (CCAS) dynamique

Les membres du CCAS ont eu le plaisir d'organiser deux événements pour nos ainés. Tout d'abord **le goûter de Noël** en décembre dernier, avec la présence d'un jeune groupe de musique de Crozet pour animer ce moment. Chacun et chacune ont pu repartir avec un petit paquet de friandises. Ensuite, le **traditionnel repas** a eu lieu au printemps avec 97 personnes qui ont répondu présentes pour cet événement. Chacun était invité à venir avec un chapeau, nous avons pu élire le plus grand, le plus beau, le plus petit, le plus original et celui fait main. Un orchestre a joué des airs entraînants et certains ont eu le plaisir de pouvoir danser. Nous avons présenté ce jour-là **l'exposition de photos de nos aînés** mis en situations inattendues pour le plus grand bonheur de chacun. Nous tenons à **remercier les membres du CCAS** qui se sont investis pour ces événements : Isabelle Pichard, Régine Chevallet, Eliane Lacombe, Brigitte Muller, Marie-Jeanne Moine, Françoise Chappuis et François Pichard. Un grand merci également à Sébastien Yves, le photographe, pour son temps et son travail.

Nouveau : Permanence avec les élus sur rendez-vous

Vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie pour obtenir un rendez-vous d'une demi-heure avec les élus :

Madame Catherine Moine : mercredi 10h00-12h00 / vendredi 16h00-18h00

Madame Isabelle Pichard : lundi 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Madame Amélie Michaud : lundi 14h00-15h00 / jeudi 9h30-11h30

Monsieur Philippe Rico : mercredi 10h00-12h00 / jeudi 9h30-12h00

Monsieur Mickaël Simon : mardi 18h30-20h00

Précisez l'objet de votre rendez-vous afin d'être dirigé correctement vers l'élu qui pourra vous informer et vous aider.

Le moustique tigre

Présent depuis 2012 en Auvergne-Rhône-Alpes, le moustique tigre s'est installé progressivement dans notre région, et de manière particulièrement intense dans certaines communes.
Aedes albopictus, dit « moustique tigre », est une espèce particulièrement nuisante pour l'homme. Ce petit moustique noir et blanc réapparait chaque printemps et se développe jusqu'à l'automne.

Il pique essentiellement le jour et sa présence est tellement oppressante qu'elle finit par dissuader les habitants de profiter de leur extérieur.

Pour limiter ces nuisances, 3 recommandations simples et essentielles : ranger, vider et couvrir tous les contenants dans lesquels l'eau s'accumule !

Actif d'avril à novembre, le moustique tigre n'évolue que dans un rayon de 150 mètres autour de lui. Si vous en avez chez vous, ils sont probablement nés chez vous !

Évitez que le moustique tigre ne prenne ses quartiers chez vous : **éliminez tout endroit où l'eau peut s'accumuler !**

Nuisances sonores

En vertu de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage (liste non exhaustive) **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les chiens, par leurs aboiements, ne doivent pas causer de gêne au voisinage. Il est interdit de les laisser divaguer sans surveillance.

Recensement militaire

Chaque jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois qui suit. Son recensement fait, il reçoit une Attestation de recensement, qu'il devra présenter lors de certaines démarches (inscription au BEP, baccalauréat, permis de conduire, examens soumis au contrôle de l'autorité publique).

Les pièces à fournir en mairie pour le recensement citoyen sont la Carte nationale d'identité ou passeport valide, le Livret de famille à jour et un justificatif de domicile.
Après le recensement, votre centre du service national doit être informé de tout changement de situation :
- changement de domicile
- changement de situation familiale
- changement de situation professionnelle.

Le jeune qui s'est fait recenser est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Règlementation arbres et haies

En limite du domaine public :
Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, comme à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.
En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.
Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

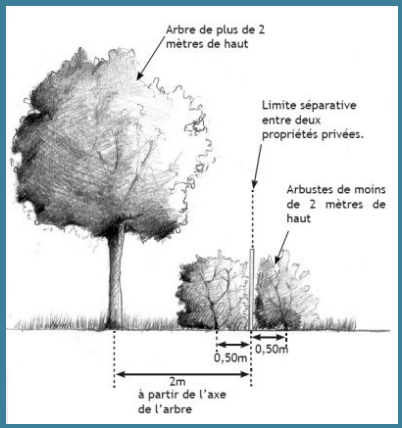

Dans le domaine privé :
Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement sur votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin.
A Sergy le droit commun s'applique, la distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :
• Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
• Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.
La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.
La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité. Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.
Si des racines ou des ronces empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.
Pour les plantations mitoyennes (haies...), l'entretien est à la charge des 2 parties : chacun doit tailler son côté de la haie. Il est conseillé de tailler les 2 côtés de la haie au même moment.

La tonte raisonnée

Vous avez peut-être l'impression que l'herbe n'est pas assez tondue et que l'entretien des espaces verts laisse à désirer ? Des changements d'habitudes se mettent en place petit à petit, la commune souhaite s'orienter vers la **tonte raisonnée sur ses espaces verts**.

Concrètement, la tonte raisonnée consiste à espacer la durée entre les tontes ou faucher la végétation une à deux fois par an après la floraison des fleurs. En périphérie des plates-bandes, une tonte d'encadrement permet d'éviter que les herbes folles ne retombent sur la chaussée.

L'objectif est de préserver et de favoriser la biodiversité. En effet, les herbes hautes sont le refuge de nombreux insectes et de certains auxiliaires de culture (coccinelles, vers de terre, perce-oreilles, grenouilles et crapauds, hérissons...) qui évitent la prolifération des pucerons, des chenilles... De plus, elles captent l'humidité de l'air qui redescend sous formes de gouttelettes jusqu'au sol afin que les arbres et arbustes en profitent.

En appliquant la méthode de la tonte raisonnée, l'écosystème se trouve protégé, l'humidité conservée, la floraison et l'installation de la faune favorisées.

La tonte régulière, méthode classique de gestion des espaces verts, aboutit à une disparition progressive des plantes à fleurs, qui n'ont pas le temps de fleurir et de se reproduire. De plus, elle coute en carburant et en temps de travail.

En résumé, la tonte raisonnée permet :
- de préserver la biodiversité
- de permettre le butinage des abeilles et des pollinisateurs
- de réduire les couts

Les décisions du Conseil

Le 18 octobre 2022, le conseil municipal a décidé de :

• Rejeter la délibération portant sur l'autorisation à M. le Maire de signer l'Avant-Projet Définitif portant sur la mise en place de l'extinction de l'éclairage public au profit du SIEA ;
• Autoriser le projet d'implantation du mat téléphonique, sur la parcelle cadastrée B 582, au lieudit « Fossiaux d'en bas », autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre la Société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES et autoriser M. le Maire à signer tout acte administratif, relatif à ce projet ;
• Valider le devis présenté par l'entreprise AMP ETANCHEITE d'une valeur de 39 178.88 € HT et autoriser M. le Maire à signer ledit devis et tous les documents liés ;
• Approuver le renouvellement de l'adhésion de la commune de Sergy au service commun communautaire pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dit « Service ADS », approuver la convention régissant les principes du services ADS entre la commune et la communauté d'agglomération du Pays de Gex, acter le principe du renouvellement de l'adhésion pour une durée de 3 ans à partir du 1er janvier 2022, autoriser M. le Maire à signer la convention annexée ainsi que tout document relatif à ce dossier, autoriser M. le Maire à émettre tout titre ou mandat relatif à ce dossier ainsi qu'à la convention et autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
• Approuver l'avenant n°1 au marché à bons de commandes de l'entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide dans une perspective de développement durable pour les restaurants scolaires municipaux, les accueils de loisirs et pour le portage des repas aux aînés, modifiant l'article 11.5 - Actualisation et révision du prix – du CCAP et autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant ;
• Fixer le prix d'acquisition d'un cavurne au sein du cimetière communal a 495.00 € TTC par cavurne.

Le 28 novembre 2022, le conseil municipal a décidé de :
• Arrêter le tableau des emplois et effectifs de la commune de Sergy, autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires au pourvoi du poste ainsi ouvert et à signer toute pièce nécessaire concernant cette décision et inscrire les crédits au budget ;
• Valider la reconduite des astreintes de déneigement autorisées par l'assemblée délibérante du 7 octobre 2014, charger Monsieur le Maire de rémunérer, le cas échéant, les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur, autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent ;
• Valider les modifications apportées au marché public de la construction du nouveau restaurant scolaire, autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°3 de l'entreprise CUNY PROFESSIONNEL et autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
• Décider de répartir le produit de la taxe d'aménagement 2022 et 2023 de la manière suivante: - Pour les équipements futurs réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Pays de Gex agglo et dans le cadre de ses compétences, le produit de la taxe d'aménagement serait reversé intégralement par la commune concernée à Pays de Gex agglo pour la seule part de taxe d'aménagement versé par l'Agglo elle-même (en cas de construction en copropriété par exemple) ; - Pour les constructions réalisées dans les Zones d'Activité Economique de compétence communautaire (14 ZAE et 2 Technoparcs), le produit de la taxe d'aménagement serait réparti de la manière suivante : 80 % seraient à reverser à Pays de Gex agglo ; 20 % resteraient donc au bénéfice de la commune. Dans tous les autres cas, le produit de la taxe d'aménagement resterait intégralement à la commune, autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision et charger Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au Président de Pays de Gex agglo ;
• Valider l'accord de principe visant à l'acquisition des parcelles C 1527, C 1531, C 1534, C1535, C 1540, C 1441, C 1435, C1436, C1442 et C 1084.

Le 13 décembre 2022, le conseil municipal a décidé de :
• Adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la commune de Sergy, à compter du 1er janvier 2023, conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023, autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations et autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération ;
• Valider la décision modificative budgétaire n°1 ;
• Valider l'avenant N°1 au contrat du 27/05/2021 avec l'entreprise SAS BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR, autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°1 de l'entreprise SAS BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE – BOURG TRAITEUR et autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le 17 janvier 2023, le conseil municipal a décidé de :
• Accepter de recourir au service missions temporaires du Centre de Gestion de la FPT de l'Ain chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public, autoriser Monsieur Le Maire à conclure et signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération et prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité ;
• Prendre acte de la trame « Espace de Bon Fonctionnement » annexée, sachant que cette trame pourra être amenée à évoluer avec l'amélioration de la connaissance, prendre acte des règles spécifiques associées à la trame EBF et des modalités de leur traduction réglementaire dans les documents d'urbanisme (règlement graphique, règlement écrit, modification des OAP concernées) ;
• Valider la décision de payer la facture d'un montant de 3669,60 € TTC pour la lame à neige et le relevage triangulaire et autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Le 21 janvier 2023, le conseil municipal a décidé de :
• Valider les plans de financements proposés par le SIEA pour le projet d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication du « Chemin de la Verpillère », autoriser Monsieur Le Maire à signer les plans de financements proposés par le SIEA pour le projet d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication du « Chemin de la Verpillère ».

Le 14 mars 2023, le conseil municipal a décidé de :
• Rejeter l'achat des parcelles C 1527, C 1531, C 1534, C 1535, C 1540, C 1441, C 1442, C 1084, C 1435, C 1436, C 2080 pour une valeur de 52 102.00 € plus frais de notaires et refuser d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre d'achat et tous les documents nécessaires à l'acquisition des parcelles ci-dessus présentées.

Le 21 mars 2023, le conseil municipal a décidé de :
• Prendre acte de l'installation de Monsieur Paolo MARTINELLI en qualité de conseiller municipal et prendre acte de la modification du tableau du conseil municipal ;
• Rejeter l'offre de concours établie par le groupement d'entreprises Nabaffa SAS, Marti SA et Scrasa SA, refuser la poursuite du projet « Plaine de loisirs Le Chêne » et refuser que Monsieur Le Maire signe tous les documents nécessaires à la bonne réalisation du concours proposé

par le groupement d'entreprises Nabaffa SAS, Marti SA et Scrasa SA ;
• Autoriser Monsieur le Maire à signer un accord de participation aux sorties scolaires pour la somme de 4 607.87 € et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant d'effectuer cette dépense et de la prévoir au budget ;
• Prendre acte de la nomination de Mme Elise MOINE comme nouveau membre du CCAS.

Le 06 avril 2023, le conseil municipal a décidé de :
• Valider les tarifs mis-à-jour du centre sportif de Sergy et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions permettant d'appliquer ces tarifs ;
• Rejeter le vote du compte administratif principal ;
• Rejeter l'approbation du compte de gestion 2022 ;
• Rejeter l'affectation des résultats de l'exercice 2022 ;
• Rejeter le vote des taux des taxes locales ;
• Rejeter le vote du budget primitif 2023 ;
• Prendre acte des nouveaux membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Le 27 avril 2023, le conseil municipal a décidé de :
• Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débats et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaitre la sincérité des restes à réaliser, voter les résultats définitifs et arrêter les résultats définitifs ;
• Adopter le Compte de gestion 2022 ;
• Affecter la somme de 744 722,91 € en investissement à l'article dédié du budget 2022 ;
• Voter les taux suivants concernant les taxes locales : Taxe d'habitation : 12.88 % ; Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.06 % ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57.47 % ; Majoration de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non-affectés à l'habitation principale : 60.00 % ;
• Voter le budget primitif 2023 tel que proposé.

Le 16 mai 2023, le conseil municipal a décidé de :
• Prendre acte de l'installation de Madame Tiphaine TELLEY, Madame Régine CHEVALLET, Monsieur Eric BORDIER, Monsieur Graziano SALCUNI et Monsieur Eric VEYRUNES en qualité de conseillers municipaux et prendre acte de la modification du tableau du Conseil Municipal ;
• Adopter la liste des commissions municipales et leurs membres : Commission Finances ; Commission Communication ; Commission Affaires sociales et logement ; Commission Associations ; Commission Urbanisme ; Commission Zone d'Aménagement Concertée ; Commission Vie scolaire et jeunesse ; Commission Développement durable ; Commission Cadre de vie et aménagement du territoire ; Commission Centre Sportif, fixer le nombre maximum de membres par commission à 5 membres plus le président, sauf pour la commission finance qui sera composé de 6 membres plus le président. Chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions, désigner après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT
• Accorder la délégation de compétences à Madame le Maire ;
• Accorder la délégation de signature de tous les marchés publics d'un montant inférieur à 25 000 € HT à Madame le Maire ;
• Prendre acte des nouveaux membres de la commission de contrôle des listes électorales ;
Désigner Mme le Maire comme président du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, arrêter le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à 8 membres (4 internes et 4 externes), élire Mme Isabelle PICHARD, Mme Elise MOINE, Mme Régine CHEVALLET, M. Fausto SCHIRRU comme membres internes du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et prendre acte de la nomination par Madame le Maire des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale non-membres du Conseil municipal à savoir Mme Eliane LACOMBE, Mme Brigitte MULLER, Mme Marie-Jeanne MOINE, M. François PICHARD ;
• Décider et avec effet à la date de réception en préfecture de fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire au barème suivant : 37.26 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, décider et avec effet à la date de réception en préfecture de fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire au barème suivant : 17.88 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et décider avec effet à la date de réception en préfecture de fixer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers municipaux délégués au barème suivant : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
• Autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat pour le fonctionnement d'une bibliothèque publique avec le Département de l'Ain ;
• Autoriser Madame le Maire à poursuivre le projet de création de 2 logements communaux, autoriser Madame le Maire à signer le devis de mission de maitrise d'œuvre de l'entreprise ARC Entreprise, autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de ce devis et autoriser Madame le Maire à prévoir et engager les crédits au budget pour la réalisation de ce devis.

Le 06 juin 2023, le conseil municipal a décidé de :
• Valider le tableau des subventions, valider la répartition des montants et autoriser le montant au titre des subventions 2023 alloué et versé par la commune de Sergy ;
• Décider de renommer cette régie « Périscolaire » et les recettes encaissées sont issues des produits correspondant aux prestations suivantes : la restauration scolaire (repas enfants) et les accueils périscolaires (avant et après l'école), préciser que ces recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants (pour l'ensemble des prestations) : chèques, cartes bancaires (paiement à distance accessible depuis le compte BL Citoyen des parents - TIPI) et prélèvement automatique. Elles sont perçues contre remise à l'usager de : Reçus issus du logiciel informatique dédié pour les paiements par chèque, Récépissés générés via l'espace famille pour les paiements par cartes bancaire en ligne (paiement à distance), préciser que les activités payables auprès de la régie font l'objet, mensuellement, d'une facture détaillant les différentes prestations. Les factures sont consultables directement sur l'espace famille. Le régisseur et ses mandataires disposent, lorsque le mois est achevé, d'un délai d'un mois maximum pour encaisser les sommes perçues en règlement des factures, prendre acte qu'un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès du comptable public assignataire, fixer le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 25 000 euros, prendre acte que le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant des recettes perçues ou le montant de l'encaisse de la régie des recettes et la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois et en tout état de cause le : Le 31 décembre ; Lors de sa sortie de fonction ; Lors de son remplacement par le mandataire ; Dès que celui-ci atteint le montant maximum de l'encaisse, prendre acte que le régisseur est assujetti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur et prendre acte que le régisseur percevra l'IFSE mensuelle des régisseurs selon le barème en vigueur ;
• Valider la location du podium communal pour la somme de 100 € à destination des pompiers de Saint-Jean-de-Gonville et autoriser Madame le Maire à signer la convention ou tout autre document nécessaire à l'établissement de cette location ;
• Arrêter la tarification de la cantine selon les modalités et les prix arrêtés et autoriser Madame le Maire à procéder à la communication auprès des parents d'élèves sur la nouvelle tarification de la cantine ;
• Désigner M. Denis LINGLIN, Mme Amélie MICHAUD, M. Eric BORDIER, M. Eric VEYRUNES, M. Mickaël SIMON et M. Jean-Claude CLEMENT comme représentants de la commune au SIEA ;
• Désigner M. Sébastien YVES et M. Mickael SIMON comme représentants au comité technique consultatif de la régie des eaux gessiennes ;
• Autoriser Madame le Maire à poursuivre cette acquisition et de faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document et acte lié à l'achat de la parcelle C 551 pour une somme totale d'opération de 35 000 € HT ;
• Valider les plans d'aménagements et l'approche budgétaire présentés pour le projet du chemin de la Verpillère et autoriser Madame le Maire à signer les plans d'aménagements et l'approche budgétaire présentés ;
•Arrêter le tableau des emplois et effectifs de la commune de Sergy.

Divertissements

Notre bibliothèque

Des nouveaux livres sont disponibles, venez les découvrir durant les horaires d'ouverture : lundi, mercredi et vendredi, de 16h30 à 19h00.
La bibliothèque et ses bénévoles prennent une pause méritée avec une fermeture estivale du 14 juillet au 25 août inclus.

Recette : La Framboisine de Marie-Laure

Une boisson d'été pour un apéritif festif !

Pour 1 litre de framboisine :
- 1 bouteille de rosé
- 10 cl. de crème de framboise
- 10 cl. de sirop de framboise
- 1 sachet de framboises congelées

Servir bien frais (avec modération)

Pour une version sans alcool, remplacer, le rosé par du jus de pommes.

LES ALERTES ET INFORMATIONS DE VOTRE COLLECTIVITÉ SONT SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre Commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1. Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **App Store, Play Store ou AppGallery.**

2. Ouvrez PanneauPocket, recherchez **votre collectivité** ou **son code postal** et cliquez sur le ♥ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos **favoris**.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur **app.panneaupocket.com**

BONNE UTILISATION !

Panneau Pocket

© PanneauPocket

Agenda des manifestations

• **Vendredi 30 juin :**	Spectacle de fin d'année de l'école de cirque Chrysalide
• **Samedi 1er juillet :**	Kermesse, organisée par le Sou des Ecoles
• **Vendredi 14 juillet à 19h00 :**	Fête Nationale et bal des Sapeurs-pompiers
• **Samedi 2 septembre :**	Journée portes ouvertes du centre sportif
• **Samedi 16 septembre à 9h00 :**	Matinée « Village propre »
• **Vendredi 22 septembre :**	La nuit est belle
• **Samedi 7 octobre à 20h30 :**	Soirée théâtre, organisée par l'Atelier Molière et Cie (entrée libre)
• **Samedi 14 octobre :**	Soirée concert, organisée par l'association Espoir Gessien
• **Dimanche 19 novembre :**	Repas du Beaujolais, organisé par le Pulling Gessien
• **24, 25 et 26 novembre :**	Exposition du Crêt des Arts
• **Dimanche 17 décembre :**	Marché de Noël, organisé par le Comité des Fêtes

La réserve naturelle nationale de la haute chaîne du Jura fête ses 30 ans !
Découvrez le programme des animations et évènements sur leur site internet :
https://www.rnn-hautechainedujura.fr/programme-des-30ans/

Informations utiles

Hôpital de St-Julien-en-Genevois	04 50 49 65 65
Hôpital Alpes Léman de Contamine-sur-Arve	04 50 82 20 00
Hôpital privé Pays de Savoie d'Annemasse	04 50 83 43 43
Centre hospitalier Annecy Genevois	04 50 63 63 63
Hôpital Cantonal de Genève	00 41 22 372 33 11
Hôpital de la Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11
Maison de retraite de Tougin	04 50 40 38 38

Gendarmerie de Thoiry
117 rue des Chenaillettes
01710 THOIRY

04 50 42 12 01
ou le 17

Centre Anti-poison de Lyon	04 72 11 69 11
SOS Animaux Pays de Gex	04 50 41 74 80

Votre mairie

Les horaires d'ouverture :

Lundi :	Fermé
Mardi :	09h – 12h / 14h – 18h
Mercredi :	09h – 12h / après-midi fermé
Jeudi :	09h – 12h / 14h – 18h
Vendredi :	Matin fermé / 14h – 17h

Coordonnées :
Tél : 04 50 42 11 98

Courriel : mairie@sergy.fr

Site internet : www.sergy.fr

Commune de Sergy

Le site de la mairie :
Flashez ce QR-Code

Renseignements urbanisme
Tél : 04 50 42 12 83
Permanence le jeudi de 9h à 12 h
mairie@sergy.fr

Crédit photo : C. Moine, X. Génot, Perspective Photos
Comité de rédaction : C. Moine, A. Techer, J. Basilio, A. Rei
Mise en page et impression : Imprimerie COPY PLUS Prévessin-Moëns